

CIRCULAIRE CTOI 2017-092

Madame, Monsieur,

ANNONCE DE LA PREMIERE RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

La première réunion du Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (CTEP) se tiendra à l'hôtel Savoy, à Beau Vallon, Seychelles, du 8 au 9 février 2018.

Un projet d'ordre du jour de la réunion est disponible au lien suivant pour que vous puissiez l'examiner et formuler des commentaires. Les documents pour les réunions seront disponibles sur la page de la réunion au fur et à mesure de leur réception :

[Document CTEPC01 - sélectionner](#)

Inscription

L'inscription aux réunions est essentielle afin de laisser au Secrétariat de la CTOI suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires. Veuillez-vous inscrire à la réunion sur le site Web de la CTOI au plus tard 15 jours avant la session pour vous assurer que les dispositions administratives nécessaires peuvent être prises :

[Inscription CTEPC01 - sélectionner](#) (merci de vous inscrire avant le 23 janvier 2018)

Lettre de créance

Parties contractantes et parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Chaque CPC est priée de fournir une lettre de créance signée par l'autorité compétente indiquant qui assistera à la réunion et en quelle qualité, au plus tard 15 jours avant la session (23 janvier 2018), par courriel à iotc-secretariat@fao.org et une copie papier au début de la session. Pour référence, une ébauche de lettre de créance (tirée de l'Annexe I du Règlement intérieur de la CTOI (2014)) est disponible à l'adresse [Lettre de créance - sélectionner](#)

Experts invités et observateurs

Les délégués qui souhaitent assister à la réunion en tant qu'experts invités ou observateurs pré-approuvés de la CTOI sont également invités à soumettre une lettre de créance similaire, au plus tard 15 jours avant la session, par courriel à iotc-secretariat@fao.org et une copie papier au début de la session.

Fonds de participation aux réunions (pour les membres des Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)

La participation d'un représentant des Membres en développement de la CTOI peut être soutenue par le biais du Fonds de participation aux réunions de la CTOI. Les demandes pour le Fonds de participation aux réunions de la CTOI doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org): **au plus tard le 31 décembre 2017.**

Les demandes doivent inclure:

- i. une lettre officielle de nomination;
- ii. les coordonnées du candidat (avec une copie de son passeport).

Les règles de procédure pour l'administration du Fonds de participation aux réunions de la CTOI ainsi que les lignes directrices pour les candidatures au FPR se trouvent à l'Annexe VIII du Règlement intérieur de la CTOI (2014), disponible sur le site web de la CTOI : [Règlement intérieur de la CTOI - sélectionner](#) . Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI (2014) ne prévoit pas de disposition permettant au Secrétariat de la CTOI d'examiner les demandes en retard.

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Bangladesh, Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie à:** Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement

Informations logistiques

Un document d'information, fournissant des détails sur les aspects logistiques du lieu et les modalités des réunions, est disponible sur la page web de la [CTEP Informations logistiques - sélectionner](#).

Cordialement



Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Nil